Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_251-DE

DC_2026_251

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

Secrétaire de séance : Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 58 Votants (dont 10 pouvoirs) : 68	L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 19/06/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

Ont donné pouvoir :
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_251-DE

DC_2026_251

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

- Modification du tableau des effectifs

Le Vice-président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L. 332-8 2° relatif aux contrats conclus pour répondre à des besoins permanents lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi, L332-13 relatif au remplacement temporaire d'un agent et l'article L. 332-14 relatif à la vacance d'emploi non pourvue par un titulaire, L352-4 relatif aux personnes en situation de handicap ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs en fonction des besoins des différents services ;

Il vous est proposé la modification suivante du tableau des effectifs :

Service / Direction	Création d'un poste de :	Nbre de poste	Durée Hebdo-madaire	À compter du :	En contrepartie il sera proposé au prochain C.S.T. la suppression d'un poste de :	Motif
Direction Solidarités *Insertion*	CE Assistants socio-éducatifs	1	35H/35	01/07/2026	Assistant socio-éducatif 35H35	Au titre d'un avancement de grade
Direction Rayonnement culturel, sportif et touristique *Lecture Publique et Art Contemporain*	Attaché + attaché principal	1	35H35	01/07/2026	Attaché 35H/35	Au titre d'un avancement de grade
Direction Rayonnement culturel, sportif et touristique *Conservatoire de musique et d'art dramatique*	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe + Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	15H/20	01/07/2026	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe 15H/20	Au titre d'un avancement de grade
Direction Rayonnement culturel, sportif et touristique	CE Éducateurs des A.P.S.	1	35H/35	01/07/2026	Éducateur des A.P.S. + éducateur des A.P.S. principal 2ème classe	Au titre d'un avancement de grade

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_251-DE

DC_2026_251

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Piscines					35H/35	
Direction Rayonnement culturel, sportif et touristique *Piscines*	Éducateur des A.P.S. + éducateur des A.P.S. principal 2ème classe	2	35H/35	01/07/2026	Éducateur des A.P.S. 35H/35	Au titre d'un avancement de grade
Direction Solidarités *Jeunesse*	CE Adjoints d'animation	1	35H/35	01/07/2026	Adjoint d'animation 35H/35	Au titre d'un avancement de grade
Direction transition écologique, mobilités, habitat *Transport-mobilités*	CE Adjoints administratifs	1	35H/35	01/07/2026	Adjoint administratif principal 2ème classe 35H/35	Au titre d'un avancement de grade
Direction ingénierie exploitation	CE Adjoints administratifs	1	35H/35	01/07/2026	Adjoint administratif principal 2ème classe 35H/35	Au titre d'un avancement de grade
Direction Rayonnement culturel, sportif et touristique *Lecture Publique et Art Contemporain*	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe	1	35H/35	01/07/2026	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe 35H/35	Au titre d'une promotion interne
Direction Rayonnement culturel, sportif et touristique *Piscines*	CE rédacteurs	1	35H/35	01/07/2026	Adjoint administratif principal 1ère classe 35H/35	Au titre d'une promotion interne
Direction ingénierie exploitation *Moyens généraux et entretien du patrimoine*	CE techniciens	1	35H/35	01/07/2026	Agent de maîtrise 35H/35	Au titre d'une promotion interne
Direction des systèmes d'information	CE adjoints techniques + grade agent de maîtrise	1	35H/35	01/07/2026	CE adjoints techniques 35H/35	Au titre d'une promotion interne
Direction Solidarités *Insertion*	CE adjoints techniques + grade agent de maîtrise	1	35H/35	01/07/2026	Adjoint technique principal 2ème classe 35H/35	Au titre d'une promotion interne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_251-DE

DC_2026_251

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

Direction Solidarités *Insertion*	CE adjoints techniques + grade agent de maîtrise	1	35H/35	01/07/2026	Adjoint technique principal 1ère classe 35H/35	Au titre d'une promotion interne

Ces postes seront pourvus par voie statutaire, ou à défaut par voie contractuelle, en référence aux articles du code général de la fonction publique susmentionnés.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 68

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc DELAUNAY

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.